

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE
N°2023 - 08650
« PASSAGE DU PERE NOEL DANS LES ECOLES
LE JEUDI 21 ET VENDREDI 22 DECEMBRE 2023 »

Le MAIRE de VILLEPARISIS

Vu, la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5 et suivants L 2213-1 et suivants,

Vu, le Code de la Sécurité Intérieure et notamment son article L 511-1,

Vu, le Code de la Route, notamment l'article R 417-10,

Vu, le Code Pénal et notamment son article R 610-5,

Vu, l'arrêté du 06 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 02 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu, l'instruction interministérielle du 13 août 1977 sur la signalisation routière, modifié,

Considérant, que la Municipalité organise le passage du Père Noël dans les écoles maternelles de la ville de Villeparisis le jeudi 21 et le vendredi 22 décembre 2023 entre 08 heures 30 et 12 heures,

Considérant, que la circulation de la calèche du Père Noël entraîne des arrêts provisoires à différents endroits du circuit, il appartient de réglementer la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La circulation sera ralentie et ponctuellement arrêtée le jeudi 21 décembre 2023 et le vendredi 22 décembre 2023 entre 08 heures 30 et 12 heures au passage de la calèche du Père Noël suivant les parcours suivants :

Horaires d'arrivées dans les écoles pour la journée du jeudi 21 décembre 2023

- **08 h 45** Ecole Pauline Kergomard
- Arrêt devant la crèche Parentale « les Petits Patoches »
- **09 h 30** Ecole Normandie Niémen

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20231211-PM23_08650-AR
Date de télétransmission : 11/12/2023
Date de réception préfecture : 11/12/2023

- ❖ Rue de la République avec un arrêt devant l'école République
- ❖ Avenue du 8 Mai 1945
- ❖ Allée Maulny avec un arrêt devant l'école Célestin Freinet
- ❖ Avenue du 8 mai 1945
- ❖ Avenue Charles Gide
- ❖ Avenue Ernest Renan
- ❖ Avenue Boileau avec un arrêt devant l'école Ernest Renan
- ❖ Avenue Charles Gide
- ❖ Rue Jean Jaurès
- ❖ Rue de Ruzé
- ❖ Avenue de Berny
- ❖ Rue des Entrepreneurs et retour de la calèche du Père Noël à 12 heures au Centre Technique Municipal

ARTICLE 2 :

Par dérogation aux prescriptions ci-dessus, les voies mentionnées pourront être utilisées par les véhicules d'intervention et de secours.

ARTICLE 3 :

La Police Municipale encadrera la calèche du Père Noël durant le parcours du jeudi 21 décembre 2023 et du vendredi 22 décembre 2023.

ARTICLE 4 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication.

ARTICLE 6 :

Ampliation :

Madame la Directrice Générale des Services

Monsieur le Directeur de la Police Municipale

Monsieur le Directeur des services Techniques

Monsieur le Directeur du service Education

Monsieur le Commissaire Central de la Circonscription d'Agglomération de Villeparisis

Lieutenant JAMES Fabien, Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours de Villeparisis

Monsieur le Directeur des transports publics de voyageurs KEOLIS

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Maire.

Villeparisis, le 05 décembre 2023

Le Maire, Frédéric BOUCHE



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20231211-PM23_08650-AR
Date de télétransmission : 11/12/2023
Date de réception préfecture : 11/12/2023

- **10 h 30** Ecole du Mail de l'Ourcq
- **11 h 00** Ecole Aristide Briand

Parcours de la calèche du Père Noël

Départ de la calèche du Père Noël à 08 heures 15 du Centre Technique Municipal

- ❖ Rue de l'Industrie
- ❖ Rue des Entrepreneurs
- ❖ Avenue du Provence
- ❖ Avenue de Bourgogne
- ❖ Avenue de la Forêt
- ❖ Rue des Tilleuls
- ❖ Allée des Cerisiers avec un arrêt devant l'école Pauline Kergomard
- ❖ Rue des Tilleuls
- ❖ Rue des Platanes avec un arrêt devant la crèche Parentale « Les Petits Patoches »
- ❖ Rue des Tilleuls
- ❖ Avenue de la Forêt
- ❖ Avenue de Picardie
- ❖ Avenue de Béarn
- ❖ Avenue Normandie Niémen
- ❖ Rue de l'Alphabet avec un arrêt devant l'école Normandie Niémen
- ❖ Avenue de Bretagne
- ❖ Avenue de Bourgogne
- ❖ Avenue de Picardie
- ❖ Boulevard Marcel Sembat
- ❖ Avenue Perraton
- ❖ Avenue Albert
- ❖ Avenue Charles Gide
- ❖ Place Wathlingen avec un arrêt devant l'école du Mail de l'Ourcq
- ❖ Avenue des Chênes
- ❖ Avenue du Général de Gaulle
- ❖ Avenue Anatole France avec un arrêt devant l'école Aristide Briand
- ❖ Avenue Anatole France
- ❖ Avenue de Béarn
- ❖ Avenue de Provence
- ❖ Rue des Entrepreneurs et **retour de la calèche du Père Noël à 12 heures au Centre Technique Municipal**

Horaires d'arrivées dans les écoles pour la journée du vendredi 22 décembre 2023

- **08 h 45** Ecole Barbara
- **09 h 30** Ecole République
- **10 h 30** Ecole Célestin Freinet
- **11 h 00** Ecole Ernest Renan

Parcours de la calèche du Père Noël

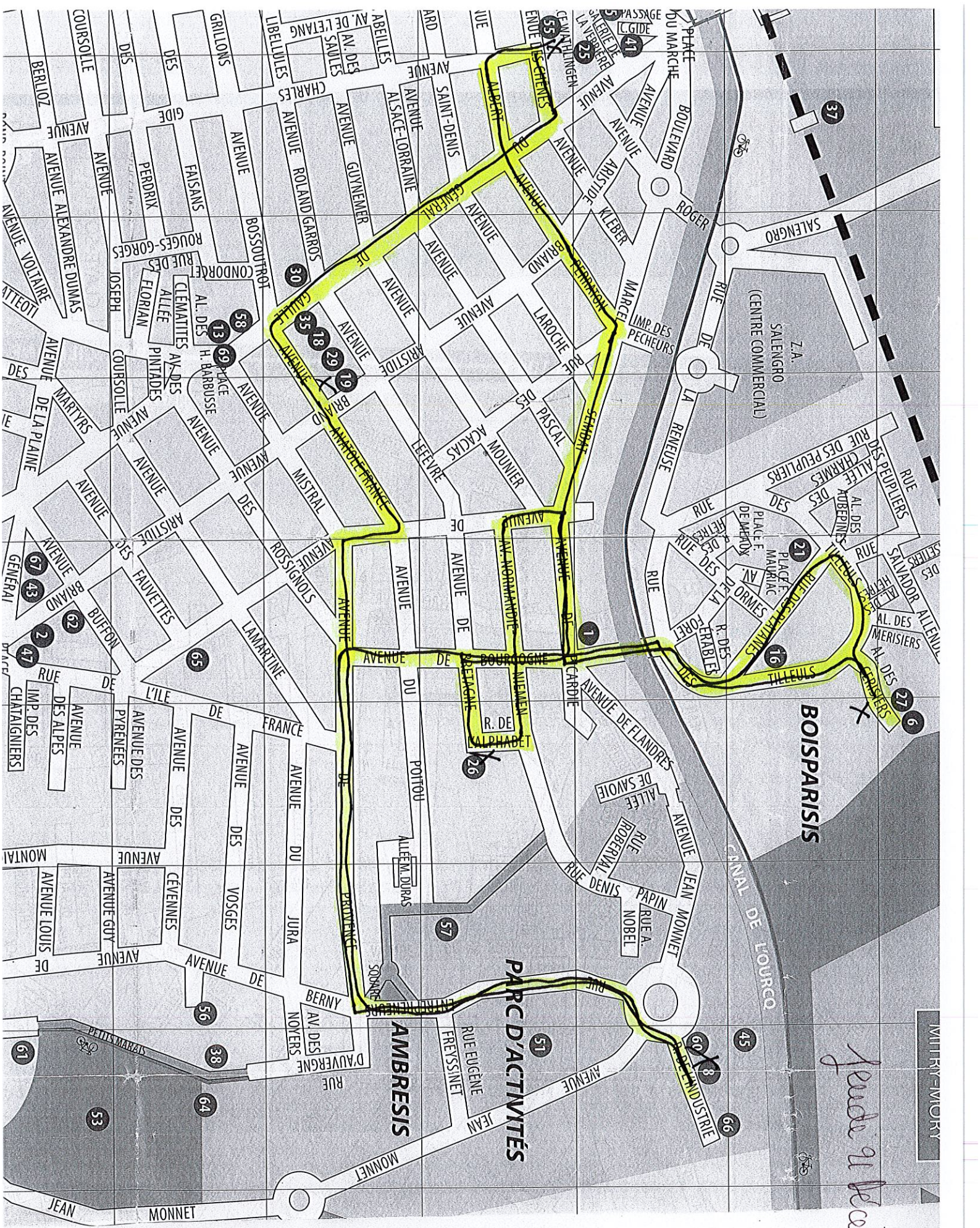
Départ de la calèche du Père Noël à 08 heures 15 du Centre Technique Municipal

- ❖ Rue de l'Industrie
- ❖ Rue des Entrepreneurs
- ❖ Avenue de Berny
- ❖ Rue de Ruzé
- ❖ Place François Mitterrand avec un arrêt devant l'école Barbara
- ❖ Rue de Ruzé
- ❖ Rue Joseph Lhoste
- ❖ Rue de Villevaudé

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20231211-PM23_08650-AR
Date de télétransmission : 11/12/2023
Date de réception préfecture : 11/12/2023

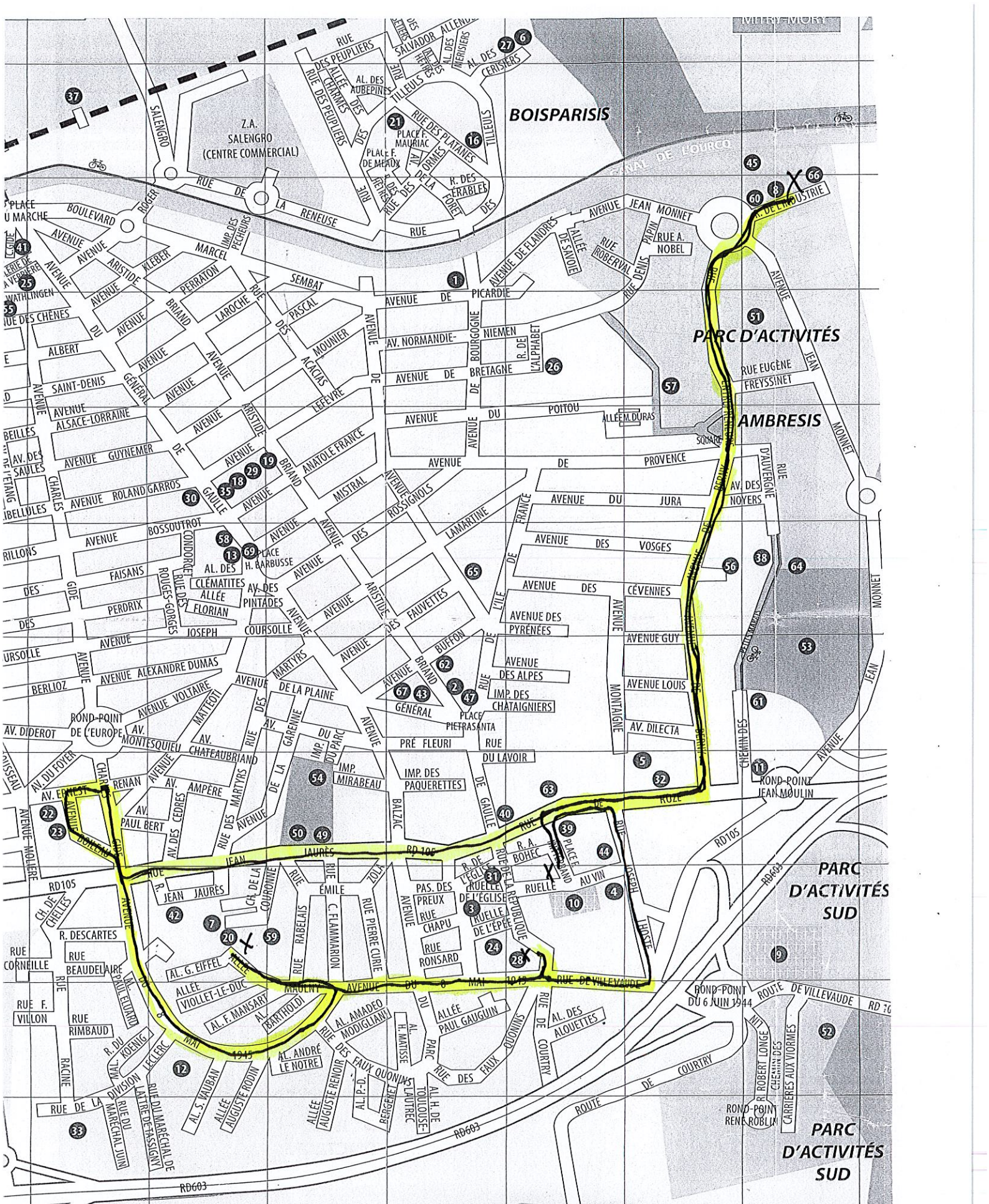
PLANNING CALECHE DANS LES ECOLES MATERNELLES

| Dates | Horaires | Ecoles |
|---------------------------|-----------------|---|
| jeudi 21 décembre 2023 | 8 h 45 | PAULINE KERGOMARD |
| | Arrêt | CRECHE PARENTALE LES PETITS PATOCHES |
| | 9 h 30 | NORMANDIE NIEMEN |
| | 10 h 30 | MAIL DE L'OURCQ |
| | 11 h 00 | ARISTIDE BRIAND |
| Dates | Horaires | Ecoles |
| vendredi 22 décembre 2023 | 8 h 45 | BARBARA |
| | 9 h 30 | REPUBLIQUE |
| | 10 h 30 | CELESTIN FREINET |
| | 11 h 00 | ERNEST RENAN |



Jean-Louis

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20231211-PM23_08650-A8
Date de télétransmission : 11/12/2023
Date de réception préfecture : 11/12/2023



Vendredi 29 Décembre 2023

Accusé de réception en préfecture
 077-247705144-20231211-PM23_08650-AR
 Date de télétransmission : 11/12/2023
 Date de récépissé préfecture : 11/12/2023